

SEANCE DU
10 AVRIL 2024

OBJET :

**Adhésion à la
Fédération Nationale
des SCoT**

2024-13

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance



Badia ZRARI

Extrait du Registre des Délibérations

DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 4 avril 2024, les élus se sont réunis dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) au 24 rue de la Villageoise à Creil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'une 2^e convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 4 avril 2024, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

Membres en exercice : 31

Membres présents : 14

Etaient présents : MM. BOUCHER, CARON, TARASSI, RUFFAULT, DELION, LAFITTE, DELAHOUCHE et Mmes LAMBRE, ZRARI, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, SVITEK, VARLET, DUBUISSON

Etaient excusés : M. DAVENNE.

Secrétaire de séance : Madame Badia ZRARI

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Comme chaque année, notre Syndicat Mixte adhère à la Fédération Nationale des SCoT.

Pour rappel, cette structure a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCoT,

- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat,
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

Exemple de formations proposées au 1^{er} semestre 2024

23 JANVIER	Journée SCoT et santé
02 FEVRIER	Webinaire « eau »
10 AVRIL 2024	Webinaire « biodiversité »
16 MAI 2024	Journée Eau

DECISION

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2024 pour un montant estimatif de 1 120 € (1 centime par habitant – environ 112 000 habitants sur le SMBCVB selon INSEE 2019).**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**